

En vigueur depuis le 10 mars 2017

HONORAIRES DE L'AGENCE

VENTES

	De 0 € à 100.000 €	De 100.001 € A 125.000 €	De 125.001 € A 150.000 €	De 150.001 € à 200.000 €	De 200.001 € à 250.000 €	+ de 250.001 €
LOCAUX A USAGE D'HABITATION	Forfait de 6.000 € Partagé entre les parties, soit 50% pour le vendeur et 50% pour l'acquéreur.	Forfait de 7.000 € Partagé entre les parties, soit 50% pour le vendeur et 50% pour l'acquéreur.	Forfait de 8.000 € Partagé entre les parties, soit 50% pour le vendeur et 50% pour l'acquéreur.	Forfait de 9.000 € Partagé entre les parties, soit 50% pour le vendeur et 50% pour l'acquéreur.	Forfait de 10.000 € Partagé entre les parties, soit 50% pour le vendeur et 50% pour l'acquéreur.	5% T.T.C. Partagé entre les parties, soit 50% pour le vendeur et 50% pour l'acquéreur.

LOCAUX A USAGE PROFESSIONNEL ET COMMERCIAL	FONDS DE COMMERCE
Forfait de 5.000 € de 0 à 50.000 € 10 % T.T.C.* Au-delà de 50.000 €	Forfait de 5.000 € de 0 à 50.000 € 10 % T.T.C.* Au-delà de 50.000 €

- * - soit du montant du fonds de commerce (éléments corporels et incorporels)
- soit du montant des murs commerciaux
- soit de l'actif immobilisé réévalué dans le cadre de cession de parts au d'actions

LOCATIONS

	BAILLEURS	LOCATAIRES
Honoraires de visite du preneur, constitution du dossier et rédaction de bail.	8 € le m ² dans la limite d'un mois de loyer	8 € le m ² dans la limite d'un mois de loyer
Honoraires d'état des lieux	3 € le m ²	3 € le m ²

GESTIONS

- 5% HT, soit 6% TTC du montant du loyer mensuel charges comprises ;
- 180€ TTC de frais pour la gestion des contentieux ;
- 120 € TTC de frais pour la gestion des sinistres ;
- 50 € TTC pour la préparation à la déclaration de l'impôt foncier ;
- Frais postaux au réel pour les recommandés envoyés.

T.V.A. RECUPERABLE POUR LES ENTREPRISES ASSUJETTIES A LA T.V.A.